



## Réunion du Conseil Municipal

Du

Mardi 07 Janvier 2025

↳ Procès-Verbal de séance (CGCT, article L. 2121-15)

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le 07 Janvier à 18h30, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement conformément à la loi, s'est réuni sous la présidence de Madame Audrey BERTHEAS, Maire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour porté sur les convocations.

Présents : BERTHEAS Audrey, CHAPUIS Laurent, OUAKKOUCHE Dalila, ROSSI Xavier, VINCENT BEAUFRERE Claire, NUNEZ Dominique, MACHADO Elodie, PATTE Raphaël, CLAIN Erika, BERNOU Philippe, BECH Françoise, MILLET Gaëtan, FRANCOIS Pascale, VINCENT Pierre, VAZILLE Angéline, EYRIGNOUX Sophie, HILTGUN Luca, BENMOSLY Sabrina, CHARVIEUX Sandra, HOSNI Mohammed, DELEZAY Olivier, COFFRE Annick, MARION Romain

Absents excusés : CLAVEL Anthony a donné pouvoir à HILTGUN Luca, BERNAUD Didier a donné pouvoir à FRANCOIS Pascale, GRATESSOLE Celyne a donné pouvoir à CHARVIEUX Sandra.

Arrivées tardives : VAZILLE Angeline (19h05), ROSSI Xavier (19h15), MILLET Gaëtan (19h34)

Absente : NOTO CAMPANELLA Camille

1	Désignation d'un(e) secrétaire de séance
---	--

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal désigne M. HILTGUN Luca secrétaire de séance.

2	Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 10 décembre 2024
---	---

Madame le Maire rappelle que le Procès-Verbal de la séance du 10 décembre 2024 a été adressé aux conseillers. Elle le soumet à l'approbation du Conseil Municipal.

**M. Vincent : Ne devons-nous pas donner un avis favorable ou non pour le PADD ?**

**Mme Le Maire : Il n'y a pas d'obligation à exprimer un avis formel, nous devons seulement tenir/acter un débat, et rédiger le Procès-Verbal du débat.**

**Le PV est adopté à l'unanimité.**

3	Compte-rendu des décisions du Maire (Article L. 2122-22 CGCT) :
---	---

*Nomenclature Contrôle de Légalité 5.4*

Madame le Maire rappelle la délibération n° 2024/38 du 14/06/2024 par laquelle le Conseil Municipal lui a déléguée sous son contrôle certains pouvoirs. Conformément à celle-ci, Madame le Maire rend compte des décisions suivantes et qui concernent :

- Renouvellement d'une concession n° 511 bis masse 3, dans le 2ème cimetière à compter du 29/12/2024 pour une durée de 30 ans et la somme de 375 €
- Renouvellement de case de columbarium n° 30-12, dans le 3ème cimetière à compter du 27/01/ 2024 pour une durée de 10 ans et la somme de 175 €

## Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) pour la période du mois de décembre 2024 :

Liste annexée à cette présente note explicative de synthèse.

☞ L'assemblée délibérante prend acte des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT

4	Informations :
---	----------------

Etat récapitulatif des indemnités des élus (loi 2019-1461 du 27/12/2019).

ETAT INDEMNITES ELUS COMMUNE + AUTRES au 30/12/24				
NOM PRENOM	FONCTION COMMUNALE	2024 (Brut)	SEM 2024 (brut)	SIPG 2024 (brut)
VASSAL Julien	Maire jusqu'au 14/06/2024	12 246,59 €	1 356,47 €	1 457,58 €
BERTHEAS Audrey	1ère adjoint jusqu'au 21 mars 2024 puis Maire à partir du 14/06/2024	16 579,71 €	2 088,13 €	882,65 €
ROSSI Xavier	adjoint jusqu'au 31 mars puis à partir du 14/06/24	6 587,50 €		
HOSPITAL Angélique	3ème adjoint jusqu'au 14/06/2024	3 482,97 €		
PATTE Raphaël	adjoint jusqu'au 14/06/2024 puis à partir du 14/06/2024	8 048,11 €		
DESPINASSE Lucile	5ème adjoint jusqu'au 14/06/2024	3 482,97 €		
VINCENT Claire	adjoint jusqu'au 31mars puis à partir du 14/06/24	6 094,25 €		
MORRELLON Yoann	7ème adjoint jusqu'au 14/06/2024	3 482,97 €		
NUNEZ Dominique	Conseiller délégué jusqu'au 14/06/2024 puis adjoint à partir du 14/06/2024	5 931,87 €		
OUAKKOUCHE Dalila	Conseiller délégué jusqu'au 31 mars puis adjoint à partir du 14/06/24	6 954,64 €		
MACHADO Elodie	Conseiller délégué jusqu'au 31 mars puis adjoint à partir du 14/06/24	5 485,89 €		
CHAPUIS Laurent	Adjoint à partir du 14/06/2024	4 776,09 €	1 520,89 €	
CLAIN Ericka	Adjoint à partir du 14/06/2025	4 565,14 €		
MILLET Gaëtan	Conseiller délégué à partir du 14/06/24	2 148,31 €		
BERNOU PHILIPPE	Conseiller délégué à partir du 14/06/24	2 148,31 €		
NOTO CAMPANELLA Camille	Conseiller délégué à partir du 14/06/25	2 148,31 €		
BENMOSLY Sabrina	Conseiller délégué à partir du 14/06/26	2 148,31 €		

5	Finances/délibération 2025/01 : Débat d'Orientations Budgétaires 2025
---	---

*Nomenclature Contrôle de Légalité 7.10*

Madame le Maire rappelle/expose :

Conformément aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 (loi ATR), relative à l'Administration Territoriale de la République, et à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'examen budgétaire doit être obligatoirement précédé d'un débat, au sein de l'assemblée délibérante des collectivités de plus de 3 500 habitants, sur les orientations budgétaires.

Ce rapport général, présenté et commenté en séance, expose notamment les données sur le contexte financier et budgétaire, les niveaux de recettes prévisionnelles, y compris les propositions en termes de fiscalité locale, les principaux postes budgétaires des dépenses de la Commune avec leurs évolutions respectives, les perspectives en investissement pluriannuel pour l'année 2025, et l'état de la dette communale

*Le rapport de présentation est annexé à la présente*

M. Vincent : concernant la dette, On sera à zéro quand ?

Mme le Maire : je n'ai pas le chiffre en tête, nous ne nous sommes pas projetés à cette échéance

M. Delézy : Le nombre d'habitants n'a pas augmenté,

Mme le Maire : La population est très stable ce n'est pas ce nombre qui fait baisser la dette.

Mme Coffre : Vous dites, « nous touchons aux limites, aux capacités », qu'en est-il avec le nouveau Pôle ?

Mme le Maire : Nous sommes au max de ce que nous pouvons faire (équilibre maîtrise du fonctionnement, niveau d'investissement, et pas de recours à l'emprunt)

Mme Charvieux : Concernant le 3<sup>ème</sup> agent de police, avez-vous travaillé sur ses missions ?

Mme le Maire : Nous allons essayer de passer en revue toutes les missions et cibler les tâches.

M. Vincent : Est-ce que les subventions des associations sont maintenues ?

Mme le Maire : Il n'y a pas de changement à ce niveau, la commune maintient ses engagements

M. Nunez : Nous retombons à peu près sur les mêmes chiffres de subventions que l'année passée.

Mme le Maire : Il n'y aura pas de désengagement de la commune.

M. Delézy : Concernant l'ancienne école Francis Nicolas qui accueille actuellement les associations, ces associations emménageront dans le nouveau pôle. Ce qui veut dire que cette ancienne école serait potentiellement vendue ? On ne garde donc pas une réserve foncière ?

Mme le Maire : nous n'avons pas dit que nous allions tout vendre. Le problème c'est qu'il faut trouver des acheteurs. Elle n'est pas forcément à la vente mais il y a des gens qui prospectent sur notre commune et qui se font connaître, qui se montrent intéressés.

M. Delézy : il me semble prudent, mais c'est une question de gestion et de budget d'envisager une solution de repli en termes de foncier, d'accueil pour des associations. Nous sommes déjà à notre limite pour tout ce qui est accueil scolaire, périscolaire, est-ce qu'il ne serait pas utile d'avoir une réserve foncière ?

Mme le Maire : 2026 concerne le futur mandat, il y a des décisions qui ne seront pas prises dans ce mandat-là. Il y a des prospects qui sont venus à nous. Francis Nicolas n'est pas un bâtiment que j'aimerais céder en priorité, ce n'est pas le bâtiment qui nous coûte le plus cher. La grosse priorité c'est la Maison de la Famille. Le souci c'est que nous avons d'autres problématiques avec le possible recours à l'emprunt et la seule solution alternative que nous avons c'est de céder du foncier. Alors pas tout, je suis d'accord avec vous, il faut se garder une réserve. Mais la mairie n'a pas vocation à faire de l'immobilier et, à l'heure de la sobriété générale, stocker des bâtiments/surfaces inemployées et coûteuses.

Mme Ouakkouche : Il faut voir aussi, certains locaux si on les laisse sans entretien, ils vont se dégrader

M. Delézy : Absolument je suis d'accord avec vous. Il faut que ce soit politiquement intéressant. Il faut que ça serve à la ville, aux usagers, aux L'Hormois. Nos services publics qui ont été largement sinistrés ces dernières années avec la perte de l'école publique, le bureau de poste et également nos assistantes sociales. Le pôle enfance si le bâtiment va être libéré on ne sait pas où il va aller ? il ira peut-être au pôle AJE ? ça serait bien d'avoir un bâtiment dédié à ces services-là.

Mme le Maire : vous parlez de la PMI ? À terme, ils vont partir de notre commune. Ils sont en train de construire eux-mêmes un bâtiment sur la ville de Lorette.

M. Delézy : Nous sommes encore dépossédés, ça serait bien de réacquérir.

Mme le Maire : et il y a d'autres services qu'on a voulu nous supprimer depuis 6 mois. On travaille pour les conserver, exemple les passeports, carte d'identité, la Préfecture souhaite nous les retirer. Nous ne sommes pas assez gros pour lutter contre eux. Ils veulent centraliser leur service.

Mme Charvieux : Concernant l'école Francis Nicolas, si éventuellement elle était vendue est-ce que sur cet emplacement on peut faire de l'habitat ? Cette zone n'est-elle pas considérée comme zone industrielle ?

Mme le Maire : c'est mixte je pense, car de l'autre côté de la rue il y a des maisons.

M. Patté : nous sommes à côté de Setforge, il y a des nuisances sonores. Mettre de l'habitat sur cette zone n'est pas une bonne chose.

Mme Charvieux : c'était justement ma question. Je ne vois pas de l'habitat à cet endroit

M. Hosni : Quand vous avez listé tous ces projets de vente, ça s'inscrit dans quel projet de développement de l'Horme ? C'est uniquement de la vente pour l'aspect financier ou c'est inscrit dans un schéma directeur ?

Mme le Maire : c'est ce que je vous disais tout à l'heure, pas à n'importe quel prix, ce n'est pas vendre pour vendre, c'est harmoniser les secteurs tout en optimisant la gestion active de notre patrimoine.

M. Hosni : est-ce que ses ventes se font avec un cahier des charges avec un schéma directeur de la ville ?

Mme Ouakkouche : Oui on a refusé le projet de l'ex Aldi car il était trop haut

Mme le Maire : il faut que ça s'intègre à l'environnement. C'est à nous de fixer les règles, ça se travaille ensemble. A l'heure actuelle il n'y a rien de vendu.

M. Hosni : sur le tableau investissement sur la ligne sport et loisirs il n'y a pas de montant

Mme le Maire : en 2025 il n'y a rien de prévu au stade de l'étape du BP. Le seul investissement récent, réalisé et livré c'est le city stade.

M. Delézy : J'ai eu M. Duverger au téléphone, il est très content de la position du Conseil municipal de L'Horme contre Stélytec. Concernant le rapport sur l'imperméabilisation, de mars 2023 que j'ai évoqué lors de la présentation de M. Thizy, ce rapport a été réalisé par une société experte de renommée nationale, donc il ne peut pas être remis

en cause et cette société va le réactualiser. Dès que j'aurai reçu le rapport je vous le transmets. Ça sera un élément à faire valoir.

Mme le Maire : Nous avons le point de vue du nouveau collectif, groupe de travail, qui nous a envoyé un courrier dont je vous ferais part et après nous pourrions diffuser plus largement. Sur notre stratégie de communication il ne faut pas trop « rentrer dedans », dans le sens où il faut des appuis. On commence à se faire entendre c'est déjà une bonne chose.

M. Delézy : C'est un Pôle AJE, les associations iront dans le même bâtiment ?

Mme le Maire : Oui, courant 2026. Le bâtiment actuel qui est périscolaire fait partie du projet global pôle AJE

M. Delézy : Les associations auront accès au bâtiment neuf, mais seront localisées dans l'ancien périscolaire ?

Mme le Maire : Oui et ils auront accès à la salle plurivalente qui sera dans le nouveau bâtiment.

M. Delézy : et cette salle servira à quoi en termes d'activités ?

Mme le Maire : Elle accueillera les activités périscolaires comme une salle de motricité pour une école une salle d'exposition, elle est plurivalente. Cette salle peut être coupée en deux par une cloison amovible pour avoir deux espaces.

M. Delézy : La rénovation de Marcel Pagnol avait été fléchée, est-elle bouclée au point de vue budget ? On a les subventions pour le faire ?

Mme Ouakkouche : pour 2026, on aura des subventions on va relancer

Mme le Maire : On en demandera, on espère qu'on les aura

M. Delézy : Cela a été fléché comme étant prioritaire par les instances supérieures, l'Etat

Mme le Maire : Et par la commune qui n'était pas obligée de suivre.

M. Delézy : Ce qui veut dire que l'Etat va mettre un petit peu de moyens pour ça ?

Mme le Maire : Oui en termes de cohérence par rapport au raisonnement, mais je ne sais pas aujourd'hui quelle cohérence et quel crédit on peut avoir vis-à-vis de la politique nationale.

M. Delézy : Et pour le Pôle AJE les subventions sont bouclées aussi ?

Mme le Maire : Elles sont quasiment toutes bouclées. Notre objectif était 50% de subventions et actuellement on est notifié à hauteur de 60% qu'elles soient perçues ou à percevoir. Il en reste deux, une qui est déjà certaine c'est celle de la Région (soit +385 000€) qui portera le taux de financement à 65% et il nous reste la DETR que nous déposerons avant la fin du mois de janvier ( on demandera 20% de 1 800 000€ ce qui représente 360 000€). Si on l'obtient on finirait avec plus de 70% de financement sur cette opération.

Mme Charvieux : La centrale à béton c'est une histoire de longue haleine, ça ne date pas d'aujourd'hui

Mme le Maire : C'est grâce à l'intervention de la Préfecture,

M. Delézy : Quand vous dites que nous sommes trop bon élève dans cette gestion financière, il ne faudrait pas que cela nous porte préjudice.

Mme le Maire : On a la double peine, les mauvais élèves continuent à emprunter et on continue à les subventionner.

☛ **L'assemblée délibérante prend acte**, à l'unanimité, de la tenue du débat d'orientations budgétaires, conformément aux textes en vigueur.

6	Information(s) et question(s) diverse(s)
---	--

#### Prochaines dates des Conseils Municipaux :

- 11 février 2025
- 08 avril 2025
- 03 juin 2025
- 08 juillet 2025

M. Delézy : Vous avez des nouvelles de nos sinistrés ?

Mme le Maire : On va les recontacter, les diagnostics sont en cours, on va recenser tous les bilans. J'ai eu un retour d'une famille, on leur parle d'abandonner les sous-sols. Je ne trouve pas ça cohérent car quand l'eau va monter la prochaine fois, jusqu'où irait-elle ? Elle a déjà atteint le seuil de l'étage la dernière fois. Comment on peut les mettre en sécurité s'il y a encore plus d'eau ?

M. Delézy : Parce que c'est l'expert qui dit ça ?

Mme le Maire : oui, et il faut savoir que les travaux c'est 80% du fond Barnier mais il reste quand même 20% pour les sinistrés, c'est injuste et incohérent.

Mme Charvieux : L'interprétation est peut-être mal perçue par les sinistrés ?

Mme le Maire : On va s'adresser à la Métropole pour avoir les bilans qui leur ont été transmis, on veut avoir les rapports.

M. Delézay : Il y a toujours les soutiens ? ils peuvent toujours venir pour en parler ?

Mme le Maire : oui absolument, les permanences sont toujours actives.

M. Delézay : La seule chose qui fonctionne c'est la solidarité locale, il faut continuer. Si vous avez besoin on est là.

Mme le Maire : Oui l'écoute est toujours là.

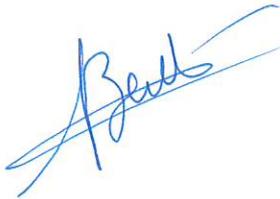
M. Vincent : Comment vont se passer les vœux ? On accueille les nouveaux habitants ?

Mme le Maire : Il y aura des nouveaux habitants, le remise du prix des maisons fleuries, la présentation des enfants du CMEJ et enfin mon discours. Il y aura des personnalités présentes mais que je ne ferai pas défilé sur le podium.

Les vœux sont pour la commune, la mairie, ils seront là en soutien mais se sera dans la simplicité.

Fin de séance à 20h25

Madame le Maire  
Audrey BERTHEAS



Le secrétaire  
Luca HILTGUN





## DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

### 1. Préambule

#### Définition

Le DOB a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante et donne également aux élus la possibilité de s'exprimer/échanger sur la situation financière de leur collectivité et ses perspectives. Il doit se concevoir comme un outil pédagogique associant la majorité et la minorité.

#### Législation

Imposée aux départements depuis 1982, la loi du 6 février 1992 a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de *deux mois* précédant l'examen de celui-ci par l'assemblée (*ce délai réglementaire vient d'être porté à 10 semaines par la dernière LFR de 2023*).

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de l'État en a complété les règles.

### 2. Contexte financier général : l'évolution du contexte socio-économique :

Avec un déficit public de 5,5% % du PIB en 2023 (après 4,7% en 2022 et 6,5% en 2021), et une dette publique représentant 110% du PIB (soit environ 3 000 Mds€), la France est sortie de la crise sanitaire avec une situation financière des plus dégradées de la zone euro, situation que le contexte géopolitique (guerre Russie/Ukraine) n'a pas améliorée depuis 2022.

Les stigmates de la crise Covid en 2020/21, ainsi que la guerre en Ukraine plus récemment en 2022 et son corollaire « d'inflation à tous les étages », continuent de fragiliser les finances publiques de

l'ensemble des pays au niveau mondial. En Europe, les finances des Etats membres de l'Union Européenne, soumis au traité de Maastricht, ont été fortement impactées.

La trajectoire des finances publiques 2023-2027 présentée par le gouvernement ambitionne de réduire le déficit public, de maîtriser les dépenses et les prélèvements obligatoires, tout en finançant plusieurs priorités : soutenir la compétitivité des entreprises, tendre vers le plein emploi, assurer les transitions écologique/énergétique et numérique.

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2025, dans la lignée de son devancier, est marqué par la lutte contre l'inflation et la baisse du déficit public dans un contexte d'incertitudes au niveau international (passation de pouvoir aux USA, plusieurs conflits régionaux au proche/moyen orient...) et du niveau encore élevé des taux d'intérêt .

Le gouvernement table sur une prévision de croissance d'environ 1% en 2025 (contre 1,1% en 2024) et sur une inflation anticipée à 2,3% en 2024 et en recul à 1,8% en 2025. Le déficit public serait stabilisé à 5,6% du produit intérieur brut (PIB) en 2024 et pourrait monter à 6,2% en 2025. Le déficit budgétaire de l'État atteindrait 162 milliards d'euros (Md€) en 2024. Les dépenses de l'État baisseraient d'environ 60 Md€ en volume en 2025 par rapport à 2024. La part de la dette publique dans le PIB se stabiliserait autour de 115%. Ces objectifs de baisse du déficit s'inscrivent (toujours) dans la trajectoire prévue par le projet de loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2023-2027.

En 2025, les recettes fiscales nettes seraient en hausse d'environ 19 Md€ par rapport à la prévision révisée pour 2024, pour s'établir à 360 Md€. Le montant du périmètre des dépenses de l'État est estimé à 491 Md€ en 2025.

Attendu à 6,1 % du PIB en 2024, le déficit public redescendrait progressivement jusqu'à 2,8 % en 2029. Parallèlement, la dette publique serait relativement stable à 112% du PIB en 2024 jusqu'à 110,9% en 2027.

Au niveau local, les hausses de l'inflation, du coût de l'énergie et les décisions de l'Etat (sur les charges de personnel, parmi lesquelles l'augmentation du point d'indice), ont déjà entraîné une forte augmentation des dépenses de fonctionnement des collectivités, lesquelles devraient être (encore) mises à contribution à travers le PLF2025 (à hauteur de 5 Mds€)

Dans ce contexte tendu et incertain, les collectivités sont contraintes de maîtriser (toujours) au mieux leurs dépenses. Pour mémoire, la perte progressive d'une certaine autonomie fiscale, par la suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales en 2023 (THRP), et bien que la suppression de la CVAE soit repoussée à 2027 (contribution sur la valeur ajoutée des entreprises), impliquent un manque de dynamisme et une perte de souveraineté sur nos recettes. Sans nouvelles mesures, tout comme les autres collectivités, nous allons être confrontés à une accélération de la dégradation de notre capacité d'autofinancement (mouvement déjà enclenché).

Le projet de loi de finances pour 2025 a été déposé le 10 octobre 2024 sur le bureau de l'Assemblée nationale. Pour réduire le déficit public et le ramener à 5 % du PIB en 2025, le texte budgétaire présente des « mesures de hausse des prélèvements obligatoires et de freinage de la dépense, d'un montant très important ». Il entend faire participer de manière temporaire et exceptionnelle les plus grandes entreprises, les foyers aux revenus les plus élevés, et les collectivités locales au redressement des comptes publics. Les débats actuels à l'Assemblée modifient régulièrement le texte mais certains grands axes sont à retenir, en attendant un vote définitif du texte (...).

Le budget de l'État s'appuie sur une prévision de croissance de l'activité d'environ 1% comme en 2024. Cette prévision est légèrement inférieure à celle de l'OCDE et de la Banque de France (+1,2 %) ainsi qu'à celle de la Commission européenne et du FMI (+1,3 %).

Le déficit public devrait s'établir à 5 % du PIB en 2025 (art. liminaire). Afin de respecter les règles du Pacte de stabilité et de croissance (PSC), le gouvernement a prévu un retour du déficit public sous le seuil de 3 % à l'horizon 2029. On rappellera à ce propos que, le 26 juillet 2024, le Conseil a approuvé la recommandation de la Commission européenne d'ouvrir une procédure pour déficit public excessif contre la France en raison du non-respect des règles relatives au déficit pour l'année 2023.

La dette publique devrait atteindre, en 2025, le « point haut » de 115 points de PIB observé en 2020 lors de la crise sanitaire.

La charge de la dette des administrations publiques devrait elle aussi augmenter et passer de 53 Md€ en 2023 à 70 Md € en 2025.

Les dépenses publiques devraient, quant à elles, diminuer de 15 Md€ et passer de 56,8 % du PIB en 2024 à 56,3 % du PIB en 2025. Le taux de prélèvements obligatoires devrait, lui, passer de 42,8 % du PIB en 2024 à 43,6 % du PIB en 2025. La loi de finances fixe, pour 2025, le déficit budgétaire de l'État à 135,6 Md€ et évalue son besoin de financement à 306,7 Md€.

Enfin, la contribution de la France au budget de l'Union européenne est évaluée à 23 321 M€ pour l'année 2025 (art. 40) ; un montant supérieur à celui qui avait été inscrit dans le projet de loi de finances pour 2024 (21 610 M€).

Dans son avis rendu le 8 octobre 2024, le Haut Conseil des Finances Publiques a estimé que la prévision de croissance pour 2025 apparaît « un peu élevée compte tenu de l'orientation restrictive du scénario de finances publiques associé ». Il a également jugé que « la prévision d'inflation (+ 1,8 %) paraît un peu élevée au regard de l'ampleur du mouvement de désinflation observé depuis le début de [l'année 2024] ».

Le HCFP a relevé que « la prévision de déficit public de 5 points de PIB pour 2025 est fragile du fait de l'optimisme du scénario macroéconomique sur lequel elle repose et de l'ampleur des mesures à

mettre en œuvre sans que celles-ci soient documentées à ce stade ». Selon le HCFP, « le risque est élevé qu'elle soit dépassée ».

S'agissant de la dette publique qui devrait s'élever à 115 % du PIB en 2025, le HCFP a rappelé que celle-ci s'est accrue fortement ces dernières années, faisant de la France le troisième État le plus endetté de la zone euro, derrière la Grèce et l'Italie.

Par ailleurs, en ce qui concerne « le réalisme des prévisions de recettes et de dépenses sur lesquelles reposent le PLF (...) pour 2025, le Haut Conseil a considéré que, malgré ses demandes, « l'information qui lui a été communiquée n'est pas suffisante pour apprécier les mesures de hausse des prélèvements obligatoires et de freinage de la dépense, d'un montant très important ».

Enfin, le HCFP a souligné que la soutenabilité des finances publiques appelle « à une vigilance accrue » et à « des efforts immédiats et soutenus dans la durée ».

### Evolution des ressources et particulièrement celle des dotations de l'Etat

Depuis 2011, le montant de la dotation globale de fonctionnement, DGF (dotation de base + dotation solidarité rurale), versée annuellement par l'Etat, et qui représentait alors une somme aux alentours de 550 000 € est en baisse continue.

En 2024, ce montant global fut de 138 856 € (64 170€ DGF + 74 686 € DSR), soit en augmentation par rapport à l'année 2023 (+7% après +8 % entre 2023/2022, point bas touché en 2022), et un arrêt réel de la baisse continue débutée en 2014.

Cependant, le montant de la dotation globale de fonctionnement pour 2025 est quasi stable à 27,2 Mds€ par rapport à 2024 (à périmètre courant).

Au sein de l'enveloppe de la DGF, le projet de loi de finances pour 2025 prévoit une augmentation de 290 M€ des dotations de péréquation des communes (qui vont aux communes les plus défavorisées), répartie comme suit : 140 M€ pour la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et 150 M€ pour la Dotation de solidarité rurale (DSR).

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
perçue	188 342 €	163 587 €	135 784 €	111 873 €	91 948 €	60 629 €	63 317 €	64 170 €	64 000 €
perçue	50 048 €	54 347 €	54 760 €	57 636 €	57 000 €	59 802 €	67 559 €	74 686 €	75 000 €



### Continuité de la réforme fiscale

Pour mémoire, en parallèle de la suppression progressive et définitive de la THRP (2020 à 23), il a été transféré aux communes la part de la taxe sur le foncier bâti qui revenait alors aux départements.

In fine, le calcul du montant compensatoire est aujourd'hui complètement fixé par l'Etat et ne permet plus aux communes de réguler cet impôt-là (passage d'une recette dynamique à une recette « figée »).

### Relations financières avec les partenaires que sont l'Etat, le conseil régional, le conseil départemental, SEM...

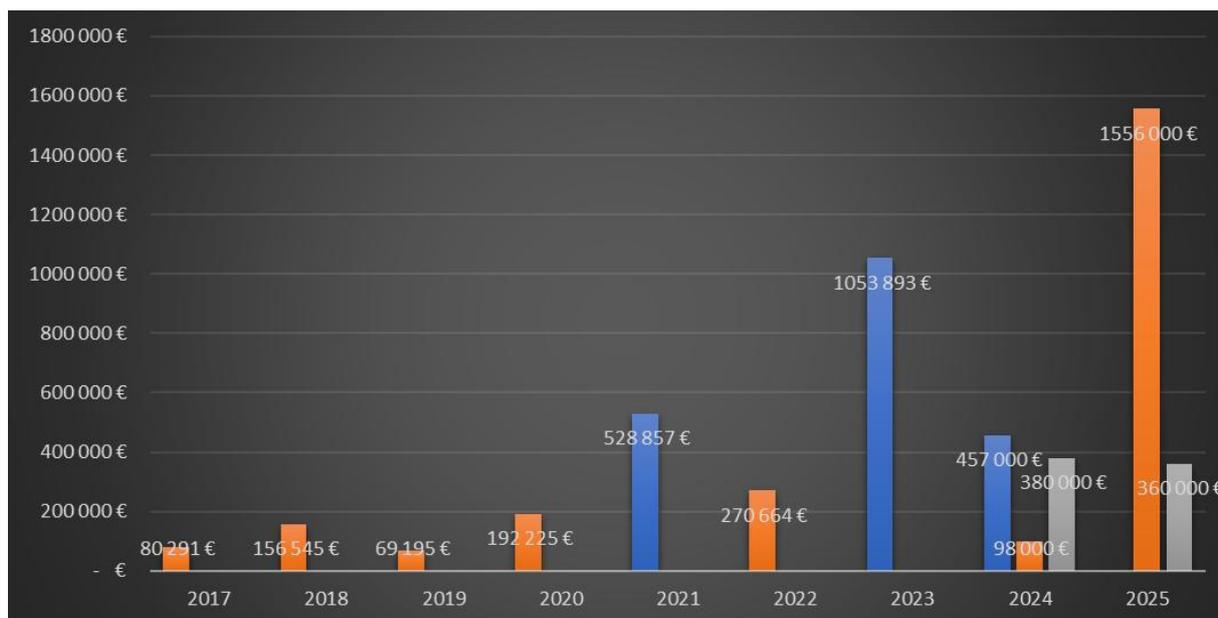
Grace au travail collaboratif de veille/suivi de la DG de la commune, la recherche/sollicitation de subventions est très efficace. L'Etat, la Région AURA, le Conseil Départemental de la Loire, la CAF, Saint-Etienne Métropole ou encore le PNR du Pilat, sont autant de collectivités/partenaires qui nous accompagnent/aident dans la réalisation et le financement de nos projets.

En 2024, l'ensemble des subventions perçues en recettes d'investissement représente plus de 457 000 €, avec un reste à réaliser sur 2025 d'environ 98 000 €.

A noter que le plan de relance de SEM (2021/2024) vient nous aider de façon significative sur nos projets majeurs (Pôle AJE, place du village) à hauteur de 50% du reste à charge communal, une fois toutes les autres aides déduites.

### Evolution des subventions d'investissement notifiées/perçues depuis 2017 :

Subv Investissement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Perçues	80 291 €	156 545 €	69 195 €	192 225 €	528 857 €	270 664 €	1 053 893 €	457 000 €		2 808 670 €
Accords notifiés (en attente versement ou projet non terminé) = RAR								98 000 €	1 556 000 €	1 654 000 €
Dossiers en attente de réponse								380 000 €	360 000 €	740 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>80 291 €</b>	<b>156 545 €</b>	<b>69 195 €</b>	<b>192 225 €</b>	<b>528 857 €</b>	<b>270 664 €</b>	<b>1 055 916 €</b>	<b>935 000 €</b>	<b>1 916 000 €</b>	<b>5 204 693 €</b>



### 3. Tendances des finances locales : présentation de l'évolution des masses budgétaires et des principaux agrégats

Le contexte financier communal ne fait pas cette année (encore) exception au contexte global.

Après 2022 et 2023, le budget 2024 a été de nouveau impacté par les décisions (antérieures) de l'Etat de procéder à la revalorisation du point d'indice (+1,5% au 01/07/2023 après +3,5% au 01/07/2022), et de lui appliquer une hausse régulière (hors GVT) afin d'amortir l'inflation.

L'augmentation du tarif de l'énergie, notamment l'électricité, après une incidence partielle sur l'exercice 2022, puis plus marquée en 2023 et 2024 (années pleines), s'est infléchie en 2024 (sur le prix de la matière) mais reste une réalité avec la fin des mesures protectrices temporaires mises en place par l'Etat (sans parler des pourparlers en cours concernant la fiscalité adossée).

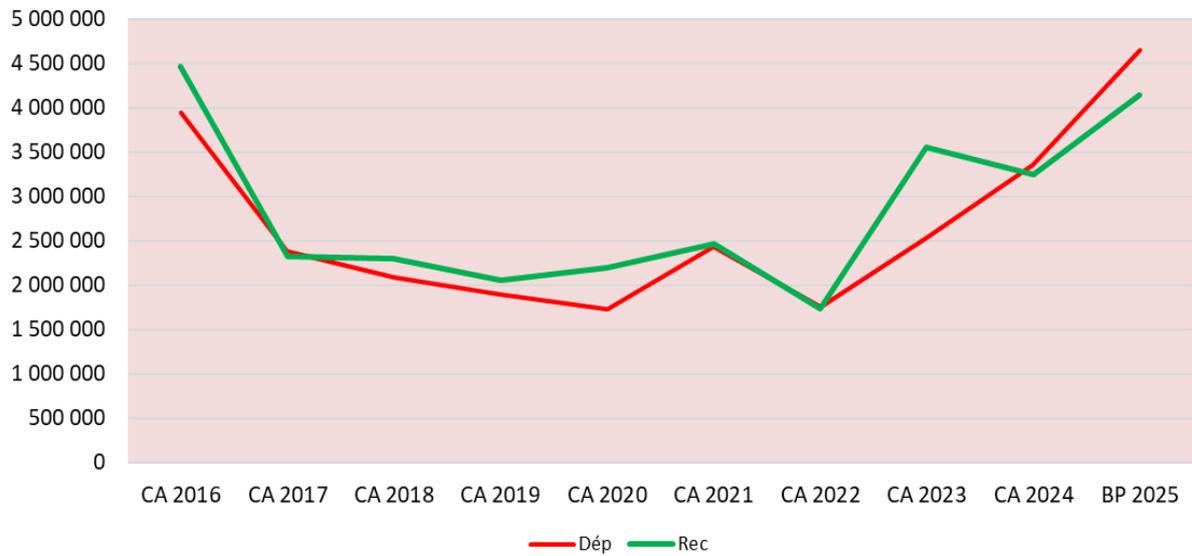
Ces deux lignes, continueront ainsi de peser significativement sur les D/F du budget 2025, impactant de facto notre capacité d'autofinancement, même s'il est à rappeler que nos contrats groupés (Gaz + électricité), via le SIEL, nous aurons quelque peu « protégé » jusqu'en juin 2024 et janv. 2025.

## Investissements 2024 : rappel prévisions + projections de réalisations

Chap	Libellé	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024
001	Déficit Investissement reporté	20 543,27	20 543,27		
040	Op ordre de transfert entre sections	25 000	24 987,76	36 500	36 005,92
041	Opération patrimoniales	10 000		10 000	0,00
139	Subv Equip transférée	7 000	4 362,94	6 000	6 213,68
10	Dotations, Fonds divers			1 242	1 242,00
13	Subv Investissement				
16	Emprunts & dettes	309 000	308 129,74	313 838	313 452,51
19	Différences sur réalisations	27 370	444 073,79	27 370	32 340,34
20	Immobilisations incorporelles	44 422	10 396,15	69 540	11 540,54
204(1)	Subventions équipement versées	712 614	321 582,47	492 352	52 602,11
21	Immobilisations corporelles	1 304 540	575 118,42	1 302 651	778 062,90
23	Immobilisations & travaux en cours	2 157 741	824 694,33	2 731 783	2 260 391,60
27	Autres immobilisations financières				
45	Opérations pour compte de tiers				
48	Comptes de régularisation				
49	Provisions dépréciation actifs circulants	0		0	
	<b>Total Dépenses Investissement</b>	<b>4 618 231</b>	<b>2 533 888,87</b>	<b>4 991 276</b>	<b>3 491 851,60</b>
001	Excédent investissement reporté			1 022 413,39	1 022 413,39
021	Virement de section de fonctionnement	525 338		651 799	
024	Produit des cessions d'immobilisations	1 144 636		49 662	
10	Dotations & fonds divers	907 105	827 896,78	913 441	863 517,62
13	Subventions investissement	1 192 051	1 053 893,09	1 484 861	457 301,99
15	Provisions pour risques et charges except				
16	Emprunts & dettes	1 000	0,00	1 000	1 000,00
19	Différences sur réalisations	cf. chap 024	667 775,92	cf.chap 024	750,00
041	Opération patrimoniales	10 000		10 000	0,00
040	Op ordre de transfert entre sections				
21	Immobilisations corporelles		651 976,53		70 000,00
23	Immobilisations en cours	475 000	0,00	475 000	475 000,00
27	Autres immobilisations financières				
28	Amortissement des immobilisations	345 000	336 666,75	365 000	380 226,54
45	Opération pour compte de tiers				
48	Comptes de régularisation	18 100	18 093,19	18 100	18 093,19
49	Provisions dépréciation actifs circulants				
	<b>Total Recettes Investissement</b>	<b>4 618 231</b>	<b>3 556 302,26</b>	<b>4 991 277</b>	<b>3 288 302,73</b>
	Résultat section	0	1 022 413,39	0	-203 548,87

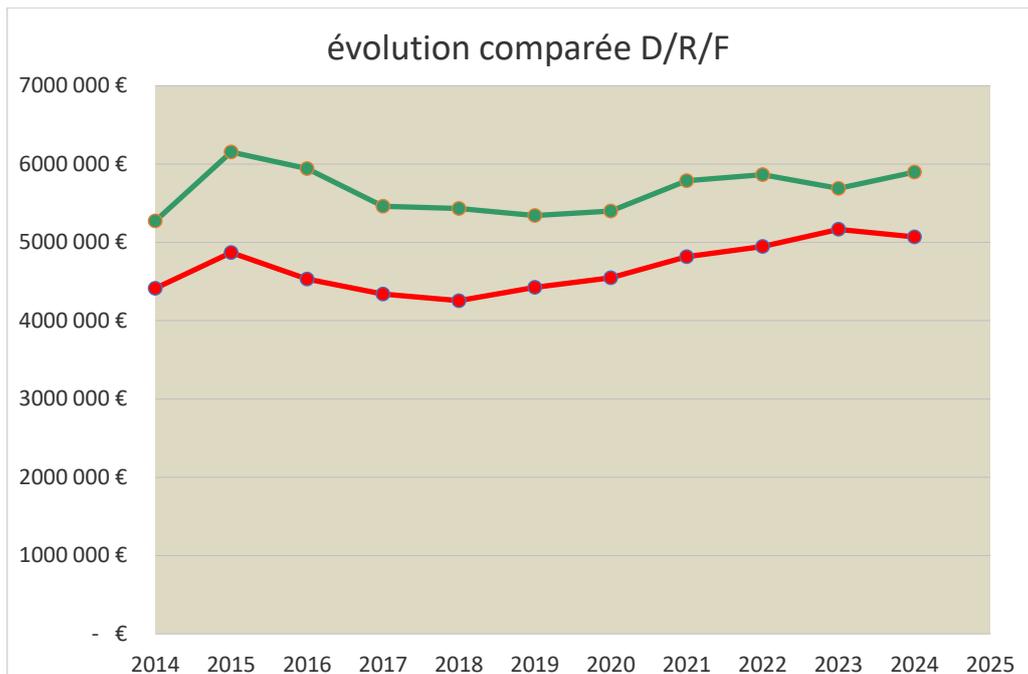
- 040 : travaux en régie
- 16 : remboursement capital des emprunts
- 20 : frais doc d'urbanisme, provisions pour études d'aménagement, logiciels et licences
- 204 : subv équipement versées (SIEL, PPI Voirie)
- 21 : RAR + liste investissements
- 23 : AP/CP « Pôle AJE » + « solde transfert financier Zac Pasteur »
- 024 + 21 : Cessions diverses
- 10 : FCTVA + taxe aménagement + excédent fonctionnement capitalisé

## Evolution investissement



## Fonctionnement : rappel évolution + projection 2024

Chap	Libellé	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024
002	Déficit de fonctionnement reporté						
011	Charges à caractère général	1 388 818	1 410 886,94	1 598 319	1 511 313,62	1 543 323	1 562 878,66
012	Charges de personnel	2 413 266	2 347 892,71	2 525 152	2 452 412,64	2 591 998	2 520 641,25
014	Atténuations de produits				47 897,00	0	
65	Autres charges de gestion courante	547 370	539 539,27	538 830	503 754,47	532 978	519 468,42
66	Charges Financières (fonct.01)	80 000	72 152,16	70 000	62 872,69	61 000	54 432,83
67	Charges Exceptionnelles	141 063	42 073,48	65 500	2 669,82	40 000	30 978,51
042	Op ordre de transfert entre sections	373 248	535 485,92	368 300	1 679 712,39	383 729	469 698,27
022	Dépenses imprévues						
023	Virement à section investissement						
<b>Total Dépenses Fonctionnement</b>		<b>4 943 765</b>	<b>4 948 030,48</b>	<b>5 166 102</b>	<b>6 260 632,63</b>	<b>5 153 028</b>	<b>5 158 097,94</b>
002	Excédent fonctionnement reporté	321 174,26	321 174,26	217 119,78	217 119,78	134 238,77	134 238,77
013	Atténuations de charges	40 000	24 830,94	25 000	14 464,84	15 000	18 000,00
70	Produits des services & du domaine	284 220	313 239,36	292 112	315 664,57	329 309	346 932,23
042	Op ordre de transfert entre sections	55 370	55 370,00	59 370	473 424,49	69 870	74 559,94
73	Impôts & taxes	4 118 460	4 143 445,65	4 316 403	4 380 335,50	4 419 685	4 410 509,22
74	Dotations & participations	663 233	767 156,48	722 334	677 501,83	769 192	774 620,47
75	Autres produits de gestion courante	54 654	36 368,64	35 500	40 048,75	65 933	58 351,49
76	Produits financiers	100	75,90	100	10,50	100	278,30
77	Produits exceptionnels	22 000	203 489,03	23 500	976 301,04	1 500	79 422,98
78	Reprise sur provisions	0	0,00	0	0,00	0	0,00
<b>Total Recettes Fonctionnement</b>		<b>5 559 212</b>	<b>5 865 150,26</b>	<b>5 691 439</b>	<b>7 094 871,30</b>	<b>5 804 828</b>	<b>5 896 913,40</b>
	Autofinancement	615 446	917 119,78	525 338	834 238,67	651 800	738 815,46



### DOB 2025

Nous pouvons constater une exécution budgétaire « normalisée » depuis 2021/2022 ; cette trajectoire de reprise initiée en « 2022 » se confirme/consolide (autofinancement et épargne brute) même si certains postes méritent d’être commentés :

- 70 : Produits des services et du domaine : tendance = haussière
- 74 : Dotation forfaitaire : arrêt de la baisse (plancher en 2022) + confirmation légère augmentation depuis 2023
- 74 : tendance haussière portée par des subventions de fonctionnement (F Vert)
- 73 : après « le plancher 2021 » et hors taux, reprise à la hausse due essentiellement au relèvement des bases par l’Etat, se confirme.
- 73 : hypothèse incluant un relèvement des bases de +1,7% et un maintien global du total attribution de compensation (AC) + dotation solidarité communautaire (DSC)
- 75 : tendance haussière se confirme depuis 2023 (loyers Maison du Parc ...)

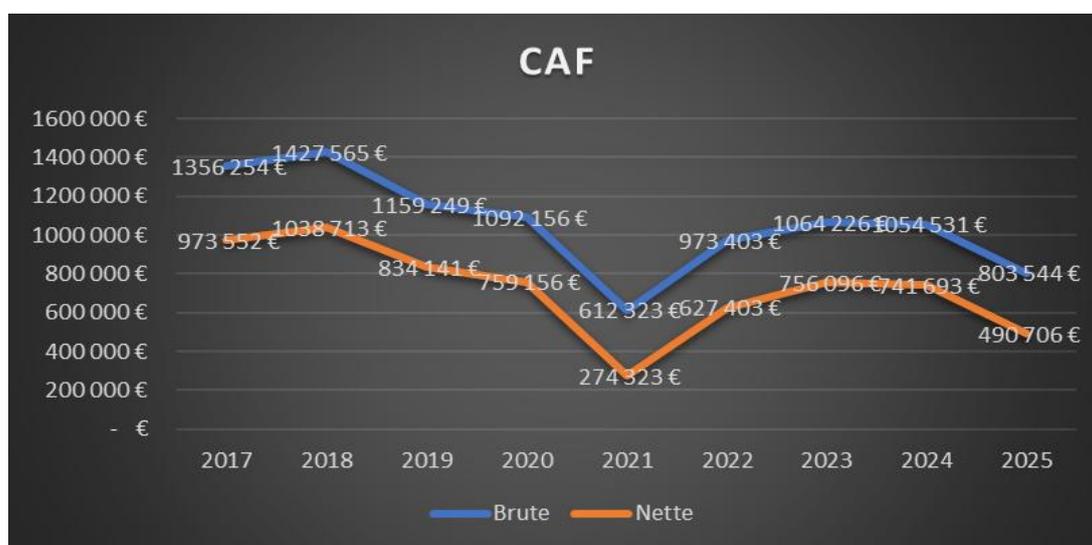
### Autofinancement brut et net

La capacité d’autofinancement (CAF) brute est l’excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement. Son montant permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d’investissement (en priorité, le remboursement des emprunts et, pour le surplus, les dépenses d’équipement).

La CAF nette est égale à la CAF brute amputée du remboursement de la dette en capital. Elle mesure la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d’investissement grâce à ses ressources propres, une fois acquittée la charge obligatoire de la dette. Elle représente donc l’autofinancement de la collectivité.

A L'Horme, comme pour l'ensemble des collectivités, les charges de fonctionnement augmentent de façon notable (charges à caractère général + de personnel) et cette tendance devrait continuer, de façon moins prononcée, en 2025 en raison notamment de l'inflation et des prix de l'énergie (...).

AUTOFINANCEMENT		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CAF	Brute	1 356 254 €	1 427 565 €	1 159 249 €	1 092 156 €	612 323 €	973 403 €	1 064 226 €	1 054 531 €	803 544 €
	Nette	973 552 €	1 038 713 €	834 141 €	759 156 €	274 323 €	627 403 €	756 096 €	741 693 €	490 706 €



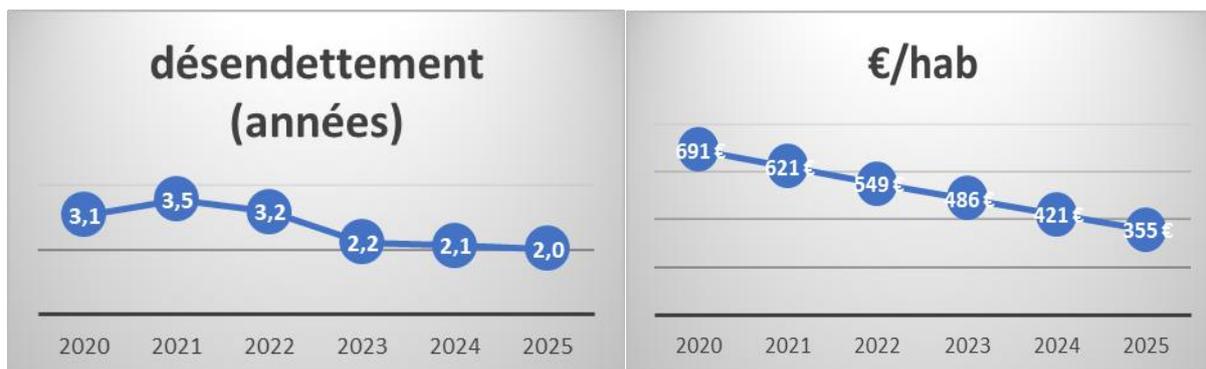
### Encours de la dette.

Aujourd'hui, la dette de la commune représente 421€ par habitant, alors que la moyenne pour la strate 3500/10000 habitants est comprise entre 900€/1 000€.

La politique volontariste « zéro emprunt sur le mandat » devrait nous conduire à fin 2025 à un endettement inférieur à 360€ par habitant, mais l'atteinte de cet objectif devra être confirmée/ajustée à la lumière des contraintes budgétaires de plus en plus fortes apparues (inflation, énergie, point d'indice, mesure de l'Etat en général...).

On peut observer d'après la prospective (ci-dessous dans une hypothèse sans emprunt nouveau contracté en 2025) que la capacité de désendettement s'améliore de façon continue, et nettement depuis 2022 par rapport à son niveau initial avec dans le même temps de gros investissements engagés sur la période.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
capital	331 143 €	338 035 €	345 195 €	308 130 €	312 837 €	318 709 €	321 822 €
intérêt	96 026 €	86 020 €	75 747 €	63 106 €	57 336 €	48 350 €	39 149 €
€/hab	691 €	621 €	549 €	486 €	421 €	355 €	
désendettement	3,1	3,5	3,2	2,2	2,1	2,0	



#### 4. Charges de la collectivité ventilées par grandes fonctions

##### Budget de fonctionnement du pôle Jeunesse en 2025

Le Pôle Enfance/Jeunesse, a connu une année 2024 « normalisée » avec :

- Une hausse générale des niveaux de fréquentation (nous touchons nos limites)
- Une évolution de son équipe de direction, gage de stabilité/fiabilité
- Une stabilisation d'une majorité de l'équipe d'animation, dans un contexte toutefois de difficultés régulières de recrutement(s).

Après avoir atteint un pic en 2023, les recettes constatées semblent plafonner et restent en-deçà du niveau attendu (cf. focus ci-dessous)

Périscolaire (Accueil + Restauration)	CA2017	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	CA2022	CA2023	CA2024	BP 2025
Recettes encaissées	63 276 €	97 794 €	115 218 €	75 200 €	121 427 €	126 875 €	137 012 €	135 000 €	140 000 €

##### Budget de fonctionnement du pôle Culture en 2025

L'évolution de la situation du pôle Culture est comparable à celle du pôle Enfance/Jeunesse, avec une activité qui a non seulement retrouvé mais dépassé son niveau/rythme de 2019 (médiathèque + saison culturelle).

Après avoir rappelé que 2023 a été marquée par l'obtention de la labellisation « scène départementale » octroyée par le CD42 (5 structures seulement dans la Loire), venant ainsi reconnaître la qualité et la pertinence du projet culturel créé et développé depuis maintenant plus de 15 ans à L'Horme, 2024 aura été marquée par plusieurs mouvements de personnel (départ C Agher remplacée par L Bonadei, disponibilité de J Balmont remplacée par E Bahus-Marquis, départ retraite P Thomas remplacé par P Laplume), et un « dérapage » budgétaire.

Culture	BP 2021	CA 2021	CA2022	CA 2023	BP 2024	CA2024	BP2025
D/F	196 800 €	198 613€	186 168 €	218 419 €	228 500 €	284 230 €	225 000 €
R/F	42 200 €	37 949€	60 720 €	76 264 €	90 500 €	116 220 €	88 100 €

### Budget de fonctionnement du pôle Sécurité en 2025

Après avoir rappelé que le service police municipale a été entièrement recomposé en 2023 (arrivée du responsable en sept. 2023 et de son binôme en déc. 2023), 2024 a été une 1<sup>ère</sup> année pleine de fonctionnement dans cette nouvelle configuration.

Le projet CSU est entièrement opérationnel depuis le printemps 2023 et a été complètement réceptionné courant 2024 (...); s'agissant des autres ressources, plusieurs formations « métiers » sont programmées (armement du 2<sup>ème</sup> PM notamment), un renforcement des actions mutualisées avec Gd-Croix en particulier, et le recrutement d'un 3<sup>ème</sup> PM en réflexion (...).

### Budget de fonctionnement du pôle Administratif en 2025

Après une année 2023 de recomposition (arrivées au 1<sup>er</sup> juin d'un nouvel adjoint à la responsable du service, et au 1<sup>er</sup> sept. d'un nouvel agent d'exécution « budgétaire et RH »), 2024 aura été marquée par la consolidation de l'adjoint à la responsable, la mobilité externe d'un agent d'exécution (remplacé dès le 01/01/2025), toujours dans un contexte de recrutement/attractivité particulièrement difficile sur ces métiers (p/m : la DG assure depuis 1 an les missions « Commande publique »).

### Budget de fonctionnement des Services techniques en 2025

A noter la poursuite d'une volonté de modernisation des matériels et leur renouvellement régulier et si possible vertueux (dès lors qu'un matériel et/ou véhicule doit être impérativement renouvelé, se questionner systématiquement sur l'opportunité d'une conversion vers l'électrique...) permettant, au-delà du projet éco-responsable du mandat, un meilleur confort de travail et des économies sur les charges courantes.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT SERVICES TECHNIQUES (CTM)								
011- CHARGES A CARACTERE GENERAL								
	Réalisé 2021	BP 2022	Réalisé 2022	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
	278 824,09€	277 000 €	310 358,17 €	136 170 €	114 246 €	168 330 €	152 000 €	160 000 €

## 5. Perspectives budgétaires : grandes orientations politiques

### Orientations et objectifs

La politique économique nationale, depuis quelques années, a considérablement impacté le pouvoir d'achat des français.

Les L'Hormois n'ont pas fait exception à la règle. De plus, le PLF 2025, et bien que non voté à ce stade, prévoira sans nul doute de mettre (un peu plus) à contribution chacun (particuliers, entreprises, collectivités...) afin de combler le déficit « inattendu » de 2024 (60 Mds €).

Difficile de se projeter plus précisément à l'heure où nous écrivons ces lignes sachant qu'un 2<sup>ème</sup> premier ministre en 3 mois vient d'être nommé (...).

La Commune de L'Horme, ayant depuis toujours été « trop » bonne élève en matière d'imposition locale (le gros de ses ressources ayant historiquement été tiré du produit de la taxe professionnelle) souffre aujourd'hui des modalités de calcul des montants des dotations et autres forfaits compensatoires.

Chaque impôt supprimé (depuis peu la taxe d'habitation sur résidences principales) laisse en effet place à un nouveau « forfait » fixé par l'Etat dont les modalités de calcul sont loin des exigences et besoins communaux, sans adaptation locale possible (on passe d'une recette dynamique à une recette statique).

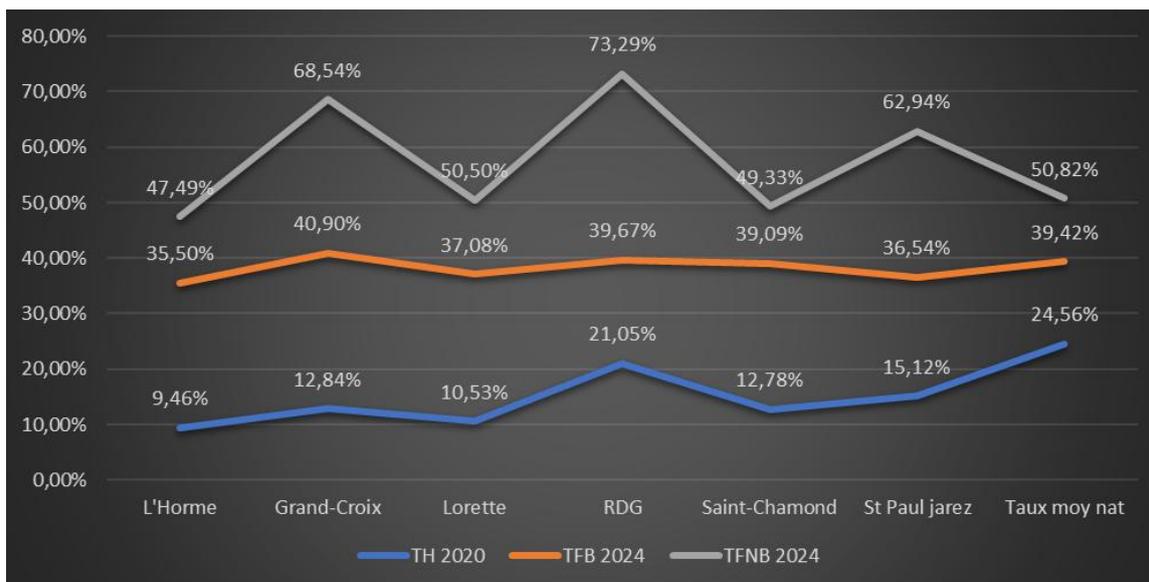
Notre taux d'imposition sur le foncier bâti est le plus bas de la vallée du Gier, et celui sur le foncier non bâti également.

Nous rappelons régulièrement le besoin impérieux de rester très vigilant quant aux orientations fiscales décidées par le législateur et le fait de le faire évoluer jusqu'à la moyenne nationale de la strate afin de ne plus avoir à (trop) supporter les déconvenues éventuelles d'un nivelage des taux en défaveur des communes les « moins demandeuses », comme la nôtre, ainsi que nous l'avons vécu avec le transfert de la taxe professionnelle par le passé et plus récemment avec la fin de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

A cela s'ajoutent l'augmentation des charges de personnel qui devrait subir, a minima, le GVT l'année prochaine (+1,5% en 2025), l'augmentation des dépenses d'énergie, et plus globalement une inflation en-deçà de 2%.

Pour autant, nous ne souhaitons pas actionner le levier fiscal. Ainsi, nos taux d'imposition sur les fonciers bâtis et non bâtis resteront inchangés et resteront bien en-deçà de ceux de la vallée et de la moyenne nationale.

fiscalité locale	TH 2020	TFB 2024	TFNB 2024
L'Horme	9,46%	35,50%	47,49%
Grand-Croix	12,84%	40,90%	68,54%
Lorette	10,53%	37,08%	50,50%
RDG	21,05%	39,67%	73,29%
Saint-Chamond	12,78%	39,09%	49,33%
St Paul jarez	15,12%	36,54%	62,94%
Taux moy nat	24,56%	39,42%	50,82%



## Orientations budgétaires 2025

### Investissement

Dans le respect de notre programme électoral, nous conduirons un projet fort et ambitieux en termes d'investissement dans les domaines qui résultent seuls de la vie communale : la vie scolaire, la vie associative, la vie sportive, la vie culturelle, la vie avec l'Autre et la vie en sécurité.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Culture</b>	25 672 €	24 491 €	21 740 €	19 591 €	26 585 €	30 941 €	42 479 €	26 150 €	23 000 €
<b>PM</b>	5 462 €	0 €	838 €	1 931 €	27 582 €	66 221 €	207 891 €	127 700 €	7 000 €
<b>Vie associative</b>	65 162 €	38 431 €	213 426 €	99 764 €	115 959 €	407 729 €	120 382 €	121 400 €	Cf. Pôle AJE
<b>Sports/ Loisirs</b>	NC	NC	NC	NC	22 987 €	12 457 €	10 922 €	€	€
<b>PEJ</b>						11 463 €	2 776 €	3 200 €	25 000 €
<b>Moyens Généraux (Informatiq + copieur)</b>									24 000 €
<b>Com°</b>									25 000 €

Dans le même temps, la maintenance, l'entretien et le développement de la commune passent par des investissements de voirie et de travaux divers dont :

- En 2025, auront à nouveau lieu des opérations de voiries pour réduire la vitesse et assurer la sécurité de tous, et notamment des utilisateurs des « modes actifs ». Même s'il tarde à prendre forme, la réflexion d'un vrai « plan vélo » a été intégrée au PPA GOSE avec la création du « Grand parc du Gier », et les travaux de SEM continueront jusqu'au déclassement de la voie rapide d'accès à l'A47 (RM288).
- L'aménagement de la place du village des Berges du Gier, est terminée, pour offrir un lieu de rencontre avec des jeux pour enfants, des bancs pour se reposer. Ce nouvel espace vise à

enrichir notre de vie communale et accueillera désormais notre traditionnelle animation du 8 décembre.

- L'entrée « EST » de ville (côté Intermarché) sera réaménagée par nos services (embellissement par le fleurissement) pour offrir une entrée plus accueillante.
- L'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h sera évaluée en commission dédiée, notamment à la lumière des données chiffrées communiquées par le SIEL (...).
- Afin de sécuriser les piétons/modes actifs, une réflexion sur un aménagement « vertueux » et sécurisé sera lancée (secteur Planèze)
- La sécurisation et l'apaisement général des circulations aux abords des écoles (rue Langard/place de l'église) est une priorité. Il apparait indispensable de repenser les espaces partagés (piétons/voitures) en vue de créer un environnement plus serein et mieux adapté aux enfants et à leur famille.
- Une étude/diagnostic d'ensemble sur la rénovation énergétique de l'école élémentaire Pagnol (fléchée par les services de l'état comme étant prioritaire) a été menée en 2024 (SIEL), laquelle confirme le besoin de rénovation massive et les gains importants attendus... 2025 permettra de recruter un AMO et une Moe en vue de conduire un bouquet de travaux adaptée (2026/27).

Nature	SITE	DETAIL	ESTIMATION
Invest	CTM	Débroussailleuse voirie + EV	1 500,00 €
Invest	CTM	Batterie Pellenc	1 500,00 €
Invest	CTM	Roues et pneus agricoles	1 350,00 €
Invest	Salle Pian Di Sco	Machine à glaçons Monobloc Migel	1 000,00 €
Invest	CTM	Mise en conformité local carburant_Bacs de rétention	900,00 €
Invest	CTM	Moteur électrique pour la cuve d'arrosage	1 000,00 €
Invest	Ville	Plantation D'arbres	10 000,00 €
Invest	CTM	Outillage	2 000,00 €
Invest	R.Merle	Tapis de protection mural	1 800,00 €
Invest	Salle de Gym	Tapis de protection mural	1 500,00 €
Invest	CTM	Remplacement véhicule utilitaire d'astreinte	18 000,00 €
invest	Ville	Cylindres mecanique et éléctonique	4 000,00 €
Invest	Pagnol primaire	Etudes énergie + structure + diag	10 000,00 €
Invest	Pagnol primaire	Frais AMO + Moe	150 000,00 €
Invest	SIEL	Renouvellement mats perforés rue d'Onzion	7 000,00 €
Invest	SIEL	Renouvellement mats perforés rue du Pilat et impasse du Jarez	15 500,00 €
Invest	MdM/HdV	Photocopieur x 2 (+ maternelle?)	6 600,00 €
Invest	AJE	Cylindres mecanique et éléctonique	50 000,00 €
Invest	Pagnol maternelle	Réfection plafond couloir Bâtiment B suite travaux AJE	3 800,00 €
Invest	Pagnol maternelle	Réfection plafond Hall Bâtiment A	6 300,00 €
Invest	AJE	Mobilier	15 000,00 €
Invest	rue de l'église	DIA tènement F 191-192	280 000,00 €
Invest	Ville	Outillage bilan énergétique (enregistrement et mesure conso)	4 600,00 €
Invest	Ville	Panneaux entrée de ville + signalisation	4 500,00 €
Invest	ZI Onzion	Démolition bâtiment rose	- €
Invest	Pagnol maternelle	Porte chaufferie	3 500,00 €
			<b>601 350,00 €</b>

## Fonctionnement

Pour conserver l'équilibre financier global, la maîtrise de la section de fonctionnement reste primordiale :

- Elle permet d'assurer les dépenses du quotidien mais également une part des investissements grâce à l'autofinancement dégagé,
- Pour construire le budget, la référence au Budget Prévisionnel (BP) de l'année en cours sera complétée d'un comparatif avec le Compte Administratif (CA) de l'année N-1, tout en tenant compte des réalisations déjà observées en 2023 (voire précédemment),
- D'ores et déjà l'on peut affirmer que l'évolution du budget primitif 2025 devrait se situer en-deçà de l'inflation prévisionnelle de 2%.

Comme pour les années précédentes les dépenses de fonctionnement telles que les maintenances et contrôles annuels obligatoires liées à l'utilisation des bâtiments ainsi que les dépenses de fluides (eau, gaz, électricité, etc..) doivent être reconduites/ajustées au vue de l'évolution du contexte et/ou de nos usages (et optimisées grâce notamment à notre économiste de flux et la démarche suivie de mutualisation avec le SIPG), le budget doit également intégrer des dépenses nécessaires à l'entretien courant (ou imprévus).

Il y aura aussi une réflexion sur la communication de la commune envers ses administrés, impactant aussi ce chapitre. Se posera alors la question des éventuels financements externes, du mécénat, du partenariat, ou de la publicité à objet privé dans nos supports de communication.

Dès le début du mandat, nous faisons une part large en direction de nos aînés et des plus fragiles. Nous avons besoin d'un CCAS fort et efficace, avec le maintien de nos actions « phare » au cours de l'année, dont le thé dansant, le spectacle de la semaine bleue et les colis de Noël.

Dans un contexte tout autre, notre ville a subi des intempéries et des crues exceptionnelles (25/06 et 17/10/2024), qui ont bouleversé et laissé certains de nos concitoyens sans logement et dans l'incertitude de l'avenir. Le CCAS a, dans l'urgence, mis en place des aides/accompagnements à destination des personnes sinistrées et sera amené à poursuivre ses actions envers elles ou toutes autres personnes en difficulté.

Depuis 2023, en fonction des besoins, le versement d'une subvention depuis le budget général au profit de notre Centre Communal d'Action Sociale est régulièrement anticipé.

## Programme politique à moyen terme

### Urbanisme

Concernant la **ZAC « Ecoquartier des Berges du Gier »** :

- ✓ Construction en cours pour l'îlot A
- ✓ Fin 2<sup>ème</sup> tranche travaux VRD 1<sup>er</sup> semestre 2024
- ✓ Partie économique de la « Halle » : un porteur de projets a signé un compromis et devrait finaliser/confirmer la vente début 2025.
- ✓ Ex Aldi : Le tènement est de nouveau à la vente et nous sommes sollicités par des prospects.
- ✓ Les tènements B, E et F restent à la vente.

**Pour le reste :**

- ✓ DIA en cours sur le tènement F191(partie)-F192 en face de l'église appartenant à l'association immobilière St-Ennemonde (*objectif de cette acquisition : l'intégrer dans la réflexion de l'apaisement et de la sécurisation des circulations du secteur*).
- ✓ **Gestion active du patrimoine foncier** : les locaux cours Marin (ex-ADMR) et le terrain « des arcs » devraient être cédés début 2025 ; le terrain « puits Gillier », l'ex-terrain de la SERP, la Maison Rose (*le problème se pose de savoir si on vend en l'état ou s'il y a lieu de démolir*), la Maison de la Famille, le tènement « Louis », l'ancienne école Francis Nicolas, font l'objet d'une gestion active de notre patrimoine (...).
- ✓ L'aménagement du « **cœur de ville** » et particulièrement de l'îlot ouest prend du retard sur les prévisions initiales, avec certaines « duretés foncières », mais nous (via EPORA) avons repris les négociations avec les propriétaires. Ces acquisitions foncières sont portées par EPORA. Pour l'année 2024, notre dossier n'a pas été retenu pour le « fonds vert », mais nous le porterons à nouveau pour 2025 après l'avoir retravaillé/optimisé avec Epورا + Etat.

### Environnement et Développement Durable

Un poste d'adjoint à l'écologie, à l'environnement et au développement durable a été créé suite aux nouvelles élections. Sa priorité est de rendre la ville plus verte en investissant dans des projets liés aux mobilités actives et aux énergies renouvelables :

- ✓ Qualité du fleurissement,
- ✓ Voie verte, chemins ruraux, déplacements doux,
- ✓ Economie d'énergie : rénovation thermique des bâtiments, candélabres photovoltaïques, usages responsables et exemplaires,
- ✓ Sensibilisation à la propreté : poubelles, sacs pour déjections canines,
- ✓ Déclassement de la voie rapide en négociation avec SEM (RM288)
- ✓ Construction d'un bâtiment passif (pôle AJE)
- ✓ Vente des bâtiments énergivores (cf. supra)
- ✓ Incitation à la construction de maisons passives ou bioclimatiques par les promoteurs privés,
- ✓ Veille active sur le sujet Stélytec 2 et réflexion sur nos moyens de défendre notre « poumon vert ».

### Sécurité

- ✓ Les phases 1 et 2 de notre programme de modernisation/redéploiement vidéoprotection sont terminées, tous les travaux envisagés, les objectifs techniques de modernisation sont atteints.
- ✓ En questionnement : recrutement d'un 3<sup>ème</sup> agent pour permettre une évolution du service police (optimisation du CSU, multiplication des interventions sur le terrain, répartition des tâches administratives...).

### Culture/jeunesse

La nomination d'une nouvelle directrice à la tête du pôle Culture depuis septembre 2024 va pouvoir permettre une évolution de la proposition artistique de l'Espace Culturel La Buire :

- ✓ Poursuite de l'engagement dans la culture en direction de nos plus jeunes (EAC), appuyée par des animations plus populaires mais moins nombreuses.
- ✓ Proposition d'une programmation « tout public » à l'image des communes voisines.

- ✓ Structuration/fonctionnement pérenne du service « enfance jeunesse » en partenariat avec l'équipe culture (spectacles / médiathèque).
- ✓ Garantir l'accès à des équipements de qualité, espaces culturels, lieux de vie, à toutes et tous : particuliers, associations, scolaires, collégiens, lycéens...
- ✓ Continuer à favoriser l'émergence de la citoyenneté chez les plus jeunes en développant au maximum les actions du CMEJ.

### Gestion de la programmation financière pluriannuelle (PPI)

#### Voirie

Mis à part les entretiens récurrents et les grosses opérations de restructuration avec enfouissement des réseaux notamment, nous priorisons plusieurs axes qui nous guident depuis le début du mandat :

- ✓ Sécurisation des piétons par la mise en place de cheminements dédiés sur tout le territoire communal,
- ✓ Sécurité autour des écoles,
- ✓ Réduction de la vitesse sur tous les axes.
- ✓ Signalisation verticale à revoir.

#### Nouveau bâtiment des « associations, enfance, jeunesse »

- ✓ Un **PPI 2021/25** s'appuyant sur :
  - Une autorisation de programme et des crédits de paiements (AP/CP)
  - Une recherche de financements externes a minima de 60% (dont plan de relance de SEM)
  - 1<sup>ère</sup> phase : Enfance /Jeunesse - Livraison en juin 2025 + ouverture en sept. 2025 pour la crèche et le périscolaire. Le planning est respecté à ce jour.
  - 2<sup>ème</sup> phase : Rénovation de l'ancien périscolaire dédié aux associations. Livraison printemps 2025

## 6. Prospective budgétaire : évaluation à moyen terme des ressources de la collectivité

### Fonctionnement

Chap	Libellé	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025	BP 2026
002	Déficit de fonctionnement reporté		0		0					
011	Charges à caractère général	1 185 619	1 388 818	1 410 887	1 598 319	1 511 314	1 543 323	1 562 879	1 646 336	1 671 031
012	Charges de personnel	2 306 192	2 413 266	2 347 893	2 525 152	2 452 413	2 591 998	2 520 704	2 636 289	2 689 014
014	Atténuations de produits					47 897	0			
65	Autres charges de gestion courante	836 792	547 370	539 539	538 829	503 754	532 978	519 468	539 212	547 300
66	Charges Financières (fonct.01)	82 067	80 000	72 152	70 000	62 873	61 000	54 433	53 500	40 000
67	Charges Exceptionnelles	6 758	141 063	42 073	65 500	2 670	40 000	30 979	30 000	30 000
042	Op ordre de transfert entre sections	398 660	373 248	535 486	368 300	1 679 712	383 729	469 698	386 100	386 100
022	Dépenses imprévues									
023	Virement à section investissement									
	<b>Total Dépenses Fonctionnement</b>	<b>4 816 087</b>	<b>4 943 765</b>	<b>4 948 030</b>	<b>5 166 101</b>	<b>6 260 633</b>	<b>5 153 029</b>	<b>5 158 161</b>	<b>5 291 437</b>	<b>5 363 446</b>
002	Excédent fonctionnement reporté	103 690	321 174	321 174	217 120	217 120	134 239	134 239	50 000	25 000
013	Atténuations de charges	43 764	40 000	24 831	25 000	14 465	15 000	18 000	15 000	15 000
70	Produits des services & du domaine	288 062	284 220	313 239	292 112	315 665	329 309	346 932	339 398	344 489
042	Op ordre de transfert entre sections	39 492	55 370	55 370	59 370	473 424	69 870	74 560	69 370	69 370
73	Impôts & taxes	4 007 768	4 118 460	4 143 446	4 316 403	4 380 336	4 419 685	4 410 509	4 446 433	4 513 129
74	Dotations & participations	688 935	663 233	767 156	722 334	677 502	769 192	774 620	786 537	722 334
75	Autres produits de gestion courante	56 296	54 654	36 369	35 500	40 049	65 933	58 351	71 348	71 348
76	Produits financiers	66	100	76	100	11	100	278	100	100
77	Produits exceptionnels	222 529	22 000	203 489	23 500	976 301	1 500	79 423	5 000	5 000
78	Reprise sur provisions	336 661				0	0	0		
	<b>Total Recettes Fonctionnement</b>	<b>5 787 262</b>	<b>5 559 212</b>	<b>5 865 150</b>	<b>5 691 439</b>	<b>7 094 871</b>	<b>5 804 828</b>	<b>5 896 913</b>	<b>5 783 187</b>	<b>5 765 772</b>
	Autofinancement	971 174	615 446	917 120	525 338	834 239	651 799	738 752	491 750	402 326
	CAF brute	771 153	911 324	1 193 747	810 768	1 064 226	964 158	1 054 468	808 480	719 056
	CAF nette	433 153	566 324	848 747	503 768	757 226	613 158	703 468	457 480	368 056

### Investissement

Chap	Libellé	CA 2021	BP 2022	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025	BP 2026
001	Déficit Investissement reporté		-		20 543	20 543			203 549	
040	Op ordre de transfert entre sections	19 779	25 000	13 794	25 000	24 988	36 500	36 006	36 000	36 000
041	Opération patrimoniales		10 000	5 693	10 000	0	10 000	-	10 000	10 000
139	Subv Equip transférée	3 343	3 000	2 538	7 000	4 363	6 000	6 214	6 000	6 000
10	Dotations, Fonds divers						1 242	1 242		
13	Subvention investissement									
16	Emprunts & dettes	339 626	501 500	346 536	309 000	308 130	313 838	313 453	321 000	322 000
19	Différences sur réalisations	16 370	27 370	39 038	27 370	444 074	27 370	32 340	27 370	27 370
20	Immobilisations incorporelles	29 525	60 120	34 585	44 422	10 396	69 540	11 541	32 600	21 512
204(1)	Subventions équipement versées	448 989	428 725	212 153	712 614	321 582	492 352	52 602	269 610	258 832
21	Immobilisations corporelles	933 684	1 166 546	717 289	1 304 540	575 118	1 302 651	778 063	755 518	751 039
23	Immobilisations & travaux en cours	304 425	1 208 249	381 544	2 157 741	824 694	2 731 783	2 260 392	2 171 794	1 338 000
27	Autres immobilisations financières									
45	Opérations pour compte de tiers									
48	Comptes de régularisation									
49	Provisions dépréciation actifs circulants	336 661								
	<b>Total Dépenses Investissement</b>	<b>2 432 402</b>	<b>3 430 511</b>	<b>1 753 170</b>	<b>4 618 231</b>	<b>2 533 889</b>	<b>4 991 276</b>	<b>3 491 852</b>	<b>3 833 441</b>	<b>2 770 752</b>
001	Excédent investissement reporté	472 839	29 951	29 951			1 022 413	1 022 413	-	-
021	Virement de section de fonctionnement	-	615 446	-	525 338		651 799	-	491 750	402 326
024	Produit des cessions d'immobilisations	-	555 000	-	1 144 636		49 662	-	171 000	?
10	Dotations & fonds divers	1 061 996	939 276	892 648	907 105	827 897	913 441	863 518	938 889	1 215 321
13	Subventions investissement	528 858	433 404	270 664	1 192 051	1 053 893	1 484 861	457 302	1 305 544	1 142 750
15	Provisions pour risques et charges except									
16	Emprunts & dettes		1 000	-	1 000	-	1 000	1 000	1 000	1 000
19	Différences sur réalisations	33 805	cf. chap 024	808	cf. chap 024	667 776	cf. chap 024	750	cf. chap 024	cf. chap 024
041	Opération patrimoniales		10 000	5 693	10 000		10 000	-	10 000	10 000
040	Op ordre de transfert entre sections									
21	Immobilisations corporelles	22 540		182 698		651 977		70 000		
23	Immobilisations en cours		475 000		475 000	-	475 000	475 000	-	-
27	Autres immobilisations financières									
28	Amortissement des immobilisations	324 223	353 333	332 072	345 000	336 667	365 000	380 227	365 000	365 000
45	Opération pour compte de tiers									
48	Comptes de régularisation	18 093	18 100	18 093	18 100	18 093	18 100	18 093	18 100	18 100
49	Provisions dépréciation actifs circulants									
	<b>Total Recettes Investissement</b>	<b>2 462 354</b>	<b>3 430 511</b>	<b>1 732 627</b>	<b>4 618 231</b>	<b>3 556 302</b>	<b>4 991 277</b>	<b>3 288 303</b>	<b>3 301 283</b>	<b>3 154 497</b>
	<b>SOLDE</b>	<b>29 951</b>	<b>0</b>	<b>- 20 543</b>	<b>0</b>	<b>1 022 413</b>	<b>0</b>	<b>- 203 549</b>	<b>- 532 158</b>	<b>383 745</b>
					contrôle				-532 158	-148 413